



16ème législature

Question N° : 11464	De M. José Gonzalez (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Lutte contre les incendies en Corse.	Analyse > Lutte contre les incendies en Corse..
Question publiée au JO le : 19/09/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. José Gonzalez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la lutte contre les incendies en Corse. En effet, l'Île de Beauté est aujourd'hui la plus boisée de Méditerranée, elle subit chaque année des incendies ravageurs de grande ampleur qui ne se cantonnent pas à la « saison feu » entre le 15 juin et le 30 septembre. L'évolution de la situation climatique actuelle se traduit par des feux au démarrage et au développement rapides, qui prennent de vitesse les moyens de lutte traditionnels terrestres. La présence de moyens aériens sur place est devenue par conséquent incontournable. Depuis quelques années, on constate qu'en Corse, les incendies se déclarent en toutes saisons, selon les experts, la période à risque s'étend dans le temps et les feux hivernaux devraient se multiplier. En 2022, alors qu'il y en a eu 87 entre le 15 juin et 30 septembre détruisant plus de 84 hectares, les plus gros incendies ont eu lieu hors saison, avec notamment celui du 28 mars brûlant 195 hectares à Zicavo et le 23 octobre où deux incendies ont brûlé plus de 410 hectares en seulement 5 jours. En 2020 cette fois-ci, plus de 3 000 hectares ont brûlés au mois de février. Par conséquent, ces feux ayant eu lieu hors saison, les engins aériens n'étaient déjà plus en poste sur le territoire Corse. Les pompiers ont donc eu à lutter contre les flammes sans appui aérien, avec les dangers que cela comporte, en attendant que ces derniers reviennent en urgence de l'Hexagone, une perte de temps précieux donc, qui pourrait être évitée. À cela vient s'ajouter une flotte vieillissante d'avions écopeurs, pour la plupart regroupés à Nîmes hors saison, donc un peu plus éloignés de la Corse que lorsqu'ils étaient basés à Marseille, avec une heure trente de trajet pour gagner l'île. Cette situation mise en corrélation avec la topographie corse, constituée de petites routes étroites difficiles d'accès, pourrait donc justifier une régionalisation des moyens aériens de lutte contre les incendies avec l'instauration d'une permanence d'une partie des moyens aériens basés en Corse pour permettre à ce territoire de disposer d'une protection optimale face aux incendies ; on sait aujourd'hui que, positionnée à Ajaccio, cette base permanente permettrait aux aéronefs d'intervenir dans toute la Corse en moins de vingt minutes. En 2026, arriveront les Canadiens achetés par la France après subventionnement de l'Union européenne. Ces engins seront utilisés par l'État mais considérés comme ressources extraterritoriales, avec les conséquences que cela implique. On pourrait envisager d'utiliser ces nouveaux appareils dans la création de cette permanence de bombardiers d'eau en Corse, territoire central et stratégique dans la lutte contre les incendies dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures pour instaurer une base permanente de bombardiers d'eau en Corse sans toutefois contrevenir aux besoins croissants du continent après l'acquisition de nouveaux Canadiens financés par l'Europe.